

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

## Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 29/06/2023

Les comptes 2022 clôturent à 183 M€ dont 164,6 M€ consacrés aux projets et actions en faveurs de Orléanais.

Dans un contexte de forte tension sur les dépenses avec l'envolée des prix de l'énergie (+3 M€), la revalorisation du point d'indice de rémunération (+ 4 M€), le budget de la Ville a bien résisté et dégage une épargne disponible de 18 M€.

Ceci est le résultat d'une gestion financière basée sur des fondamentaux toujours respectés et qui confèrent à la Ville des finances saines et résilientes.

Avec un volume d'investissements de près de 23 M€, 2022 est aussi une année de transition qui prépare les importants projets de demain parmi lesquels on peut citer la restructuration des halles châtelet, la requalification du secteur de la rue de Bourgogne, la rénovation du conservatoire.

Ainsi, les investissements 2022 se sont concentrés sur les équipements de proximité avec notamment :

- 6,2 M€ pour l'aménagement urbain
- 4,6 M€ pour les écoles
- 2,8 M€ pour le sport et la jeunesse
- 2,2 M€ pour l'espace public
- 2,2 M€ pour la culture et l'évènementiel

Avec un niveau d'endettement stable et très maîtrisé (inférieur à 90 M€), la Mairie préserve ses capacités à investir.

Ainsi, en 2022 comme les vingt dernières années, les comptes détaillés dans le présent rapport confirment que les fondamentaux de gestion sont respectés et que sa gestion saine permet à Orléans de pouvoir répondre aux besoins des habitants, d'investir pour la qualité de l'espace public et de l'environnement et d'accompagner le développement du territoire sur le long terme, sans augmenter les impôts.

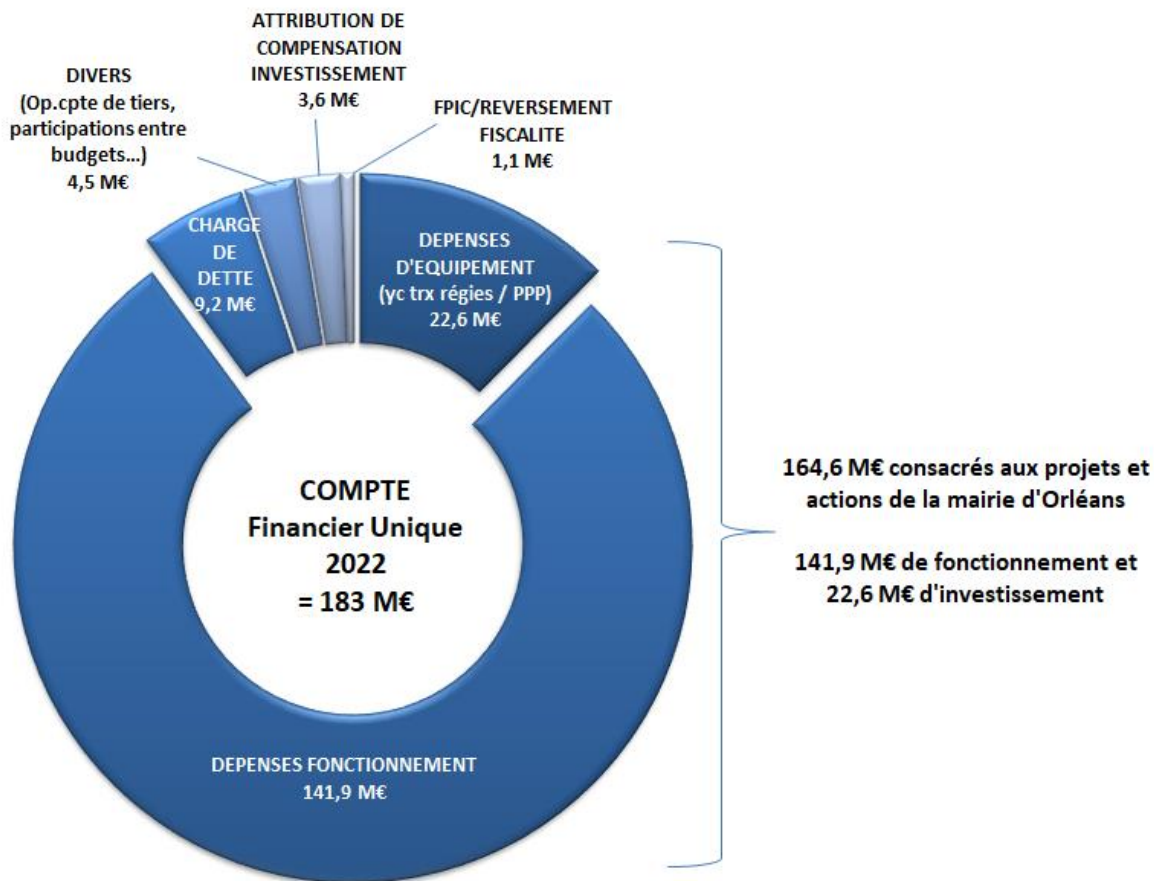
## PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budget annexe activités spécifique

### 1- Présentation budgétaire consolidée par grandes masses

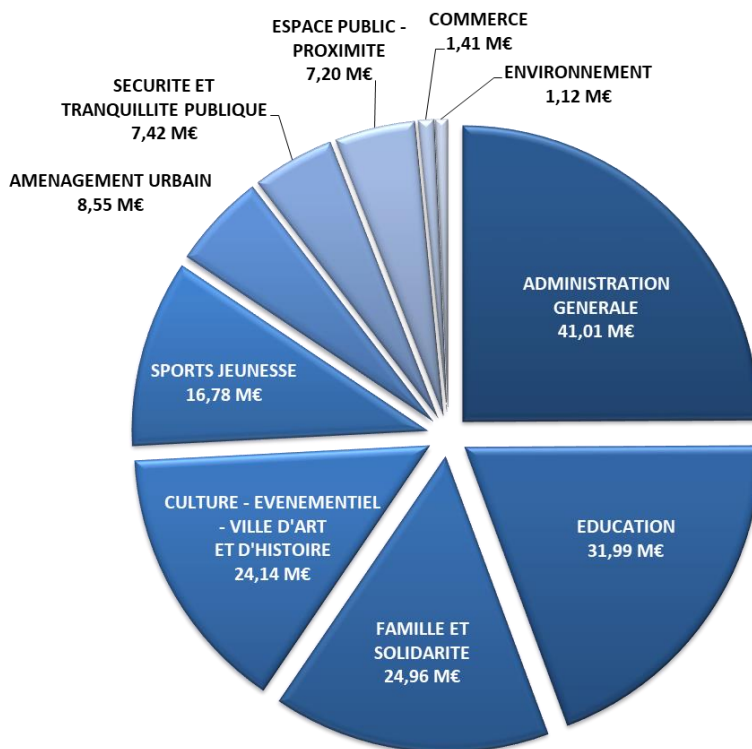
INVESTISSEMENT	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>71,0 M€</b>	<b>65,5 M€</b>	<b>-5,4 M€</b>
dont recettes réelles	37,7 M€	45,1 M€	7,4 M€
dont emprunt	13,0 M€	9,0 M€	-4,0 M€
dont recettes d'ordre	20,2 M€	11,4 M€	-8,8 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>73,0 M€</b>	<b>45,0 M€</b>	<b>-28,0 M€</b>
dont dépenses réelles - équipement (dt trx régie, PPP)	44,4 M€	22,6 M€	-21,7 M€
dont autres dépenses réelles (op pour cpte de tiers...)	2,1 M€	4,1 M€	2,0 M€
dont Attribution de compensation (investissement)	3,6 M€	3,6 M€	0,0 M€
dont remb. capital de la dette (hors PPP)	8,8 M€	8,5 M€	-0,2 M€
dont dépenses d'ordre	14,2 M€	6,1 M€	-8,1 M€
FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA/CFU 2022	Evol° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>180,2 M€</b>	<b>181,6 M€</b>	<b>1,4 M€</b>
dont recettes réelles	173,7 M€	175,5 M€	1,8 M€
dont recettes d'ordre	6,5 M€	6,1 M€	-0,4 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>148,8 M€</b>	<b>155,5 M€</b>	<b>6,8 M€</b>
dont dépenses réelles (hors trx en régie)	136,2 M€	144,1 M€	7,9 M€
dont dépenses d'ordre	12,6 M€	11,4 M€	-1,1 M€
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>136,2 M€</b>	<b>144,1 M€</b>	<b>7,9 M€</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>173,7 M€</b>	<b>175,5 M€</b>	<b>1,8 M€</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>58,8 M€</b>	<b>38,9 M€</b>	<b>-19,9 M€</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>50,7 M€</b>	<b>54,1 M€</b>	<b>3,4 M€</b>

Le compte financier unique 2022 présente :

- des dépenses réelles de fonctionnement de 144,1 M€ (hors travaux en régie),
- des recettes réelles de fonctionnement de 175,5 M€,
- des dépenses réelles d'investissement de 38,9 M€ (comprenant les travaux en régies et l'attribution de compensation d'investissement),
- des recettes réelles d'investissement de 54,1 M€.



Les 164,6 M€ consacrés aux projets et actions de la Mairie se répartissent de la manière suivante :



## 2- Présentation consolidée des équilibres financiers

CFU 2022	BUDGET PRINCIPAL	BA ACTIVITES SPECIFIQUES	CUMULS
Recettes de gestion (1)	174,2 M€	0,7 M€	174,9 M€
Dépenses de gestion (2)	142,4 M€	0,4 M€	142,9 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>31,8 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>32,1 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	1,1 M€		1,1 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€		0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€		0,3 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>30,9 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>31,1 M€</b>
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€		3,6 M€
<b>Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)</b>	<b>27,3 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>27,5 M€</b>
Remboursement de capital (10)	9,3 M€		9,3 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>18,0 M€</b>	<b>0,2 M€</b>	<b>18,2 M€</b>

Le Compte Financier Unique 2022 présente un niveau d'épargne brute consolidée (après attribution de compensation d'investissement) de 27,5 M€ et d'épargne disponible de 18,2 M€.

En 2022, seul le budget principal comporte de la dette.

En consacrant la totalité de l'autofinancement brut au remboursement anticipé de sa dette, **la Ville d'Orléans pourrait rembourser sa dette bancaire en 3,3 ans, pour une durée de 10 à 12 ans habituellement admise pour les villes comparables.**

## LE BUDGET PRINCIPAL

Opérations Réelles En M€ - Budget Principal	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes courantes de fonctionnement	165,8	171,8	174,2
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	130,9	134,4	142,4
<b>Epargne de gestion (hors éléments exceptionnels)</b>	<b>34,9</b>	<b>37,4</b>	<b>31,8</b>
Charges exceptionnelles	0,2	0,4	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	0,3	0,1	0,3
<b>Epargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)</b>	<b>34,9</b>	<b>37,1</b>	<b>32,0</b>
Intérêts de la dette	1,1	1,0	1,1
<b>Epargne brute / Autofinancement brut</b>	<b>33,8</b>	<b>36,2</b>	<b>30,9</b>
Attribution de compensation investissement	3,6	3,6	3,6
<b>Epargne brute - Après att. de compensation invest.</b>	<b>30,2</b>	<b>32,6</b>	<b>27,3</b>
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	9,2	9,5	9,3
<b>Epargne disponible / Autofinancement net</b>	<b>21,1</b>	<b>23,1</b>	<b>18,0</b>
Dépenses d'investissement	45,1	45,7	25,9
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	43,1	43,6	21,8
Recettes propres d'investissement	14,1	11,8	16,7
dont reprise provision pour propre assureur (1068)	0,0	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	11,0	13,0	9,0
Résultat de l'exercice	1,1	2,2	17,7
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	2,7	3,8	5,9
<b>Sous-total résultat global de clôture</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>	<b>23,7</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>3,8</b>	<b>5,9</b>	<b>23,7</b>
Reports (dépenses)	17,4	16,4	24,1
Reports (recettes)	17,0	16,4	7,1
<b>Résultat après reports</b>	<b>3,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,6</b>
<b>Encours dette bancaire au 31/12/N</b>	<b>72,0</b>	<b>76,2</b>	<b>76,7</b>
<b>Encours dette non bancaire au 31/12/N</b>	<b>14,7</b>	<b>14,0</b>	<b>13,2</b>
<b>Encours dette total au 31/12/N</b>	<b>86,7</b>	<b>90,2</b>	<b>89,9</b>

L'exercice 2022 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 27,3 M€ et une épargne disponible de 18 M€ en diminution par rapport à 2021, ce qui s'explique notamment par les contraintes exogènes qui ont pesé sur les dépenses de fonctionnement (évolution du point d'indice pour les dépenses de personnel et forte tension sur le coût des fluides et du gaz en particulier)

La Mairie d'Orléans a investi 22,6 M€ (y compris 0,8 M€ de PPP).

L'emprunt souscrit en 2022 représente 9 M€.

Le compte financier unique 2022 présente un résultat net positif de 6,6 M€.

Fin 2022, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 89,9 M€ en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2021.

Avec une dette de 757 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 32 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants

appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 111 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 51,4 % pour Orléans, contre 80,0 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2021 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2020.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 3,3 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 3,3 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

## Recettes de gestion courante en hausse à périmètre constant entre 2021 et 2022

EN K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21
Impôts et taxes	112 780	111 607	109 908	109 676	114 518	116 503	1 985
Dotations et participations	33 099	32 483	32 876	33 982	33 442	32 487	-954
Autres Ressources d'exploitation	16 564	23 971	23 964	21 965	23 766	25 051	1 284
Atténuations de charges	12 247	130	111	200	83	186	103
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>171 809</b>	<b>174 227</b>	<b>2 418</b>
Produits financiers	0	24	27	0	0	28	28
Produits exceptionnels	6 928	2 635	6 254	154	1 349	382	-967
Reprise de provisions	84	207	254	182	31	167	136
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>181 704</b>	<b>171 057</b>	<b>173 394</b>	<b>166 160</b>	<b>173 189</b>	<b>174 804</b>	<b>1 615</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>609</i>	<i>816</i>	<i>5 757</i>	<i>5 998</i>	<i>6 528</i>	<i>6 127</i>	
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>182 313</b>	<b>171 873</b>	<b>179 152</b>	<b>172 158</b>	<b>179 717</b>	<b>180 931</b>	
Elements non récurrents					-236	-97	
Festival de Loire					-236	-97	
<b>Recettes de gestion courante retraitées</b>	<b>174 691</b>	<b>168 191</b>	<b>166 860</b>	<b>165 823</b>	<b>171 573</b>	<b>174 130</b>	<b>2 556</b>

Les recettes de gestion courantes apparaissent en progression de 2,418 M€ (+ 1,4 %) par rapport à 2021 :

- Les impôts et taxes progressent de 1,985 M€ :
  - + 2,467 M€ au titre des impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires)
  - + 0,111 M€ au titre des droits de mutation,
  - 0,244 M€ au titre des rôles supplémentaires / complémentaires
  - 0,187 M€ au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
  - et - 0,162 M€ au titre des droits de place
- Les ressources d'exploitation progressent de 1,284 M€ comprenant la progression des redevances d'occupation du domaine public et d'autres redevances, les études réalisées par le service archéologie de la ville ainsi que les remboursements de frais de personnel. Ces progressions sont compensées par la diminution des frais de mise à disposition de personnel et diverses recettes de régularisations figurant dans les comptes 2021.
- Les dotations et participations affichent une diminution de 0,954 M€.

Après retraitement du Festival de Loire (non récurrent), les recettes de gestion courantes à périmètre comparable à 2021 sont en progression de 2,556 M€.

## Dépenses de fonctionnement

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21	évolution 22/21
Charges à caractère général	32 608	29 620	30 477	27 575	31 205	35 226	12,9%	4 021
Charges de personnel	93 149	78 826	78 989	79 008	79 103	83 125	5,1%	4 022
Autres charges de gestion (dt subventions)	25 793	24 601	22 787	23 563	23 161	23 363	0,9%	202
Divers (FPIC...)	1 328	1 603	1 362	1 179	1 258	1 093	-13,1%	-165
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>134 728</b>	<b>142 807</b>	<b>6,0%</b>	<b>8 080</b>
Charges financières	1 380	1 365	1 242	1 111	978	1 095	12,0%	117
Charges exceptionnelles	1 066	44	86	26	80	82	2,5%	2
Provisions	134	43	131	170	285	83	-70,7%	-201
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>155 458</b>	<b>136 102</b>	<b>135 074</b>	<b>132 632</b>	<b>136 070</b>	<b>144 068</b>	<b>5,9%</b>	<b>7 998</b>
Opérations d'ordre	15 934	13 886	18 857	10 316	12 453	11 321		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>171 392</b>	<b>149 988</b>	<b>153 931</b>	<b>142 948</b>	<b>148 523</b>	<b>155 389</b>		
<b>Elements non récurrents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 220</b>	<b>-1 676</b>		
Festival de Loire					-1 881	-567		
Péril Bourgogne						-610		
Soutien à l'Ukraine						-99		
Travaux en régie					-339	-399		
<b>Dépenses de gestion courante retraitées</b>	<b>152 877</b>	<b>134 650</b>	<b>133 615</b>	<b>131 326</b>	<b>132 508</b>	<b>141 132</b>	<b>6,5%</b>	<b>8 623</b>

Les dépenses de gestion courante de fonctionnement progressent de 8,080 M€ et de 8,623 M€ hors éléments non récurrents.

Cette évolution provient principalement :

- de la masse salariale avec les impacts de l'évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires : + 4 M€
- de la hausse des coûts des énergies (gaz notamment): + 3 M€
- des coûts de fonctionnement du centre aquatique et du centre nautique de La Source : + 0,6 M€
- des fêtes de Jeanne d'Arc avec un retour au format d'avant crise sanitaire : + 0,5 M€
- des bourses versés aux athlètes de haut niveau au titre des JO 2024 : + 0,2 M€
- de la hausse de la subvention versée au CCAS : + 0,2 M€

## Dépenses d'équipement

En 2023, la Mairie d'Orléans a réalisé 22,6 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon) :

- 19,1 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
- 2,3 M€ de subventions d'équipement versées dont 0,3 M€ de fonds de concours à Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée ;
- 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
- 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.

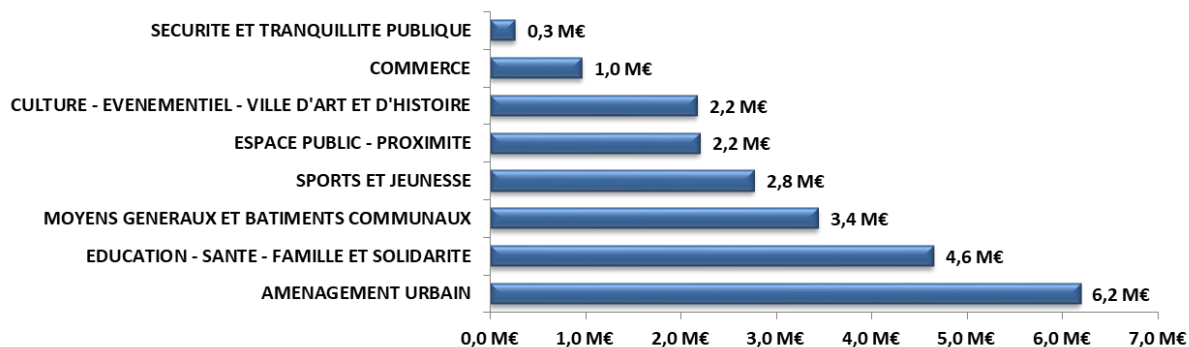
A ces investissements, il convient d'ajouter 8,3 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée (hors fonds de concours) ainsi que 0,9 M€ de participations financières soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 31,9 M€.

Le niveau d'investissement de la ville s'affiche en recul par rapport aux exercices antérieurs et s'explique par une gestion prudente au regard du contexte économique et des tensions



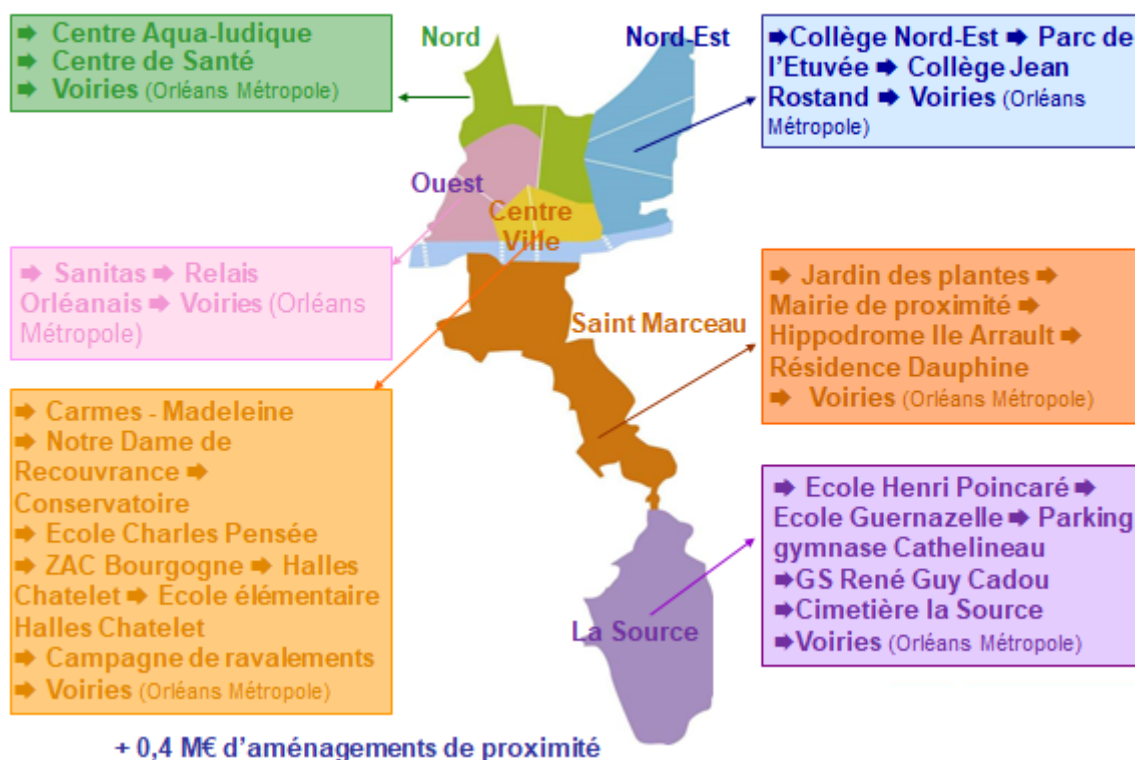
sur les dépenses de fonctionnement comme d'investissement avec le coût des matières et les déphas d'approvisionnement mais aussi par le temps nécessaire à la maturation de projets très structurants tel que la rénovation des Halles Chatelet par exemple. Cela se traduit également par des restes à réaliser sur l'exercice 2023.

## Répartition des 22,6 M€ d'équipement





**2022 : les principaux projets par quartier**



**Financement des investissements**

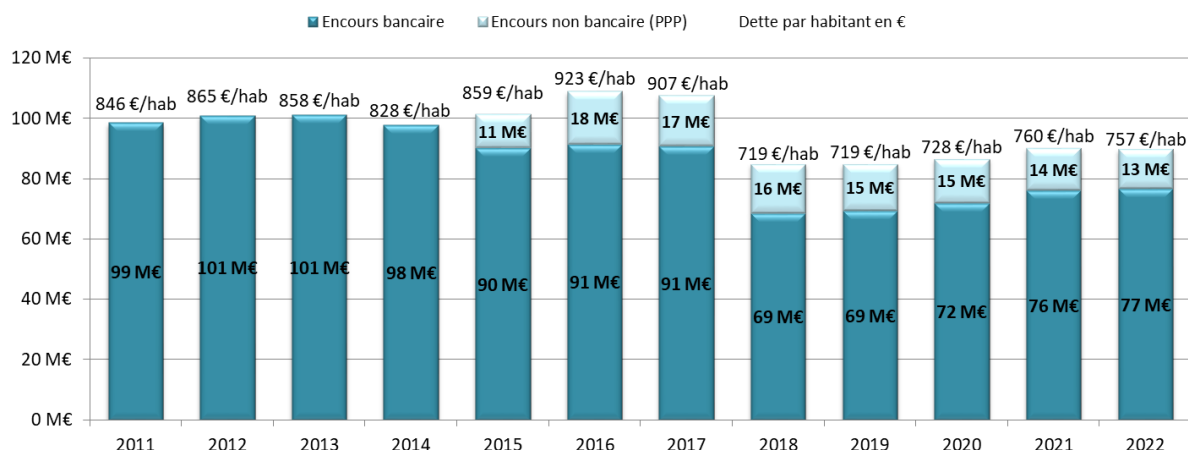
En 2022, la part de financement par emprunt représente 35 % des recettes d'investissement, la Ville ayant anticipé la souscription d'un emprunt pour bénéficier de conditions financières avantageuses, négocié en 2021 permettant de se couvrir de manière optimisée dans le contexte de hausse des taux d'intérêts.

Les recettes définitives mobilisées pour le financement de l'ensemble des investissements, et qui constituent l'autofinancement élargi, comprennent :

- l'épargne disponible issue de la section de fonctionnement (69 %),
- le FCTVA et la taxe d'aménagement (27 %),
- les subventions (24 %),
- le produit des cessions (1 %).

**Encours de la dette**

Fin 2022, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 89,9 M€.



## EVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 76,7 M€ à fin 2022 en augmentation de 0,5 M€ par rapport à 2021. Il est constitué de 49,5 % de prêts à taux fixe et de 50,5 % de prêts à taux variable.

## EVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2022, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint Marceau, s'élève à 13,2 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport à 2021.

## LE BUDGET ANNEXE ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

Les activités comptabilisées dans ce budget annexe sont équilibrées par leurs recettes propres, ainsi que par une subvention du budget principal pour l'activité de magazine municipal.

En 2022, la subvention d'équilibre s'élève à 0,224 M€.

Le résultat de l'exercice 2022 pour ce budget annexe s'établit à 0,177 M€ en fonctionnement et à 2,516 M€ en investissement, y compris résultats antérieurs.